

AFRIQUE DU SUD

SYSTEME EDUCATIF EN BREF

PRESENTATION

L'Afrique du Sud, en forme longue la république d'Afrique du Sud, est un pays d'Afrique australe divisé en 9 provinces.

STRUCTURE ÉDUCATIVE

L'éducation en Afrique du Sud est structurée selon un système 1+9+3, comprenant une année de préscolarisation, neuf années de scolarité obligatoire et trois années de formation complémentaire. Conformément à la [loi sud-africaine sur les écoles](#) (1996), l'éducation est obligatoire de l'âge de 7 à 15 ans (niveaux 1 à 9).

GOVERNANCE

Le [Département de l'Éducation de base](#) (*National Department of Basic Education – DBE*) a la charge de l'enseignement formel du premier cycle, de la première à la douzième année, tandis que le [Département de l'Enseignement supérieur et de la Formation](#) (*Department Of Higher Education And Training – DHET*) est chargé de tous les établissements d'enseignement supérieur. Les départements provinciaux de l'éducation sont responsables du financement et de la gestion des écoles jusqu'à la fin de l'éducation secondaire obligatoire. Les examens et qualifications nationaux relèvent de la compétence du Conseil pour l'assurance qualité dans l'enseignement général et complémentaire. L'enseignement supérieur est réglementé par le [Conseil de l'enseignement supérieur](#) (CHE) et l'enseignement technique et professionnel par le [Conseil de la qualité des métiers et des professions](#) (CQCTO).

[UMALUSI](#) (*Council for Quality Assurance in General and Further Education and Training*) établit et surveille les normes pour l'enseignement général et complémentaire et la formation en Afrique du Sud conformément à la [loi n° 67 de 2008](#) sur le cadre national des qualifications [telle que modifiée] et à la [loi n° 58 de 2001](#) sur l'assurance qualité de l'enseignement général et complémentaire et de la formation.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le [Département de l'Enseignement supérieur et de la Formation](#) (DHET) en collaboration avec le Conseil de l'Enseignement supérieur (CHE) met en œuvre la gestion de l'enseignement supérieur en Afrique du Sud. La loi sur l'enseignement supérieur de 1997 comprend des dispositions qui autorisent les établissements d'enseignement supérieur privés d'Afrique du Sud à proposer des programmes menant à un diplôme. Le Règlement d'enregistrement des établissements d'enseignement supérieur privés (2016) stipule que les établissements d'enseignement supérieur privés ne peuvent proposer que des programmes menant aux qualifications enregistrées du cadre national des certifications, et que les normes des programmes ne doivent pas être inférieures à celles des établissements publics comparables.

Les conditions minimales d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur ou un collège privé sont le *National Senior Certificate*, tel que déterminé par le DHET dans la loi sur les qualifications nationales de 2008.

Les prestataires d'enseignement supérieur en Afrique du Sud se divisent en universités publiques et privées, ainsi qu'en institutions privées, toutes sous la supervision du CHE en termes d'accréditation :

- Les universités publiques se catégorisent en universités traditionnelles, polytechniques et de technologie ;
- L'enseignement à distance est proposé via l'Université d'Afrique du Sud (UNISA), qui représente un tiers des inscriptions dans les universités publiques ;
- Les établissements privés doivent obtenir l'accréditation de leurs programmes auprès du DHET et respecter les directives du CHE pour garantir la qualité et la reconnaissance des diplômes équivalents à ceux des universités publiques.

ACCREDITATION ET ASSURANCE QUALITE

Le [Conseil de l'enseignement supérieur](#) (CHE) est l'organe statuaire garantissant l'assurance qualité dans le secteur de l'enseignement supérieur sud-africain. Il comprend la division Qualité de l'enseignement supérieur (HEQC), qui établit les normes que tous les établissements d'enseignement supérieur doivent respecter. L'HEQC réalise des évaluations de l'assurance qualité pour les prestataires d'enseignement supérieur, tant publics que privés, et ce processus est connu sous le nom d'accréditation programmatique. Les établissements d'enseignement supérieur privés doivent obtenir une telle accréditation du HEQC pour être reconnus officiellement par le [Département de l'Enseignement supérieur et de la Formation](#) (DHET).

[L'Autorité sud-africaine des qualifications](#) (*South African Qualifications Authority – SAQA*), responsable de l'accréditation et de l'assurance qualité, supervise le développement et la mise en œuvre des politiques d'enregistrement des programmes et des établissements d'enseignement. Elle maintient une liste à jour des qualifications reconnues adaptées à tous les niveaux et types d'institutions éducatives, qu'elles soient publiques ou privées.

CADRE NATIONAL DES QUALIFICATIONS

L'Afrique du Sud a établi un [cadre national des qualifications](#) (*National Qualification Framework*), sous l'égide de la [South African Qualifications Authority](#) (SAQA). Le cadre comprend 10 niveaux, et a été mis en œuvre par suite de la [loi sur le cadre national des qualifications](#) n° 67 de 2008.

MINISTÈRES ET AUTORITES COMPETENTES

[Département de l'Éducation de base, DBE](#) (*National Department of Basic Education*)

[Département de l'Enseignement supérieur et de la Formation, DHET](#) (*Department Of Higher Education And Training*)

[Conseil de l'Enseignement supérieur CHE](#) (*Council on Higher Education*)

ETABLISSEMENTS

Pour obtenir des renseignements sur les établissements d'enseignement supérieurs reconnus publics et privés, ainsi que les collèges d'EFTP, voir le [Département de l'Enseignement supérieur et de la Formation \(DHET\)](#).

DIPLOMES

Nom du diplôme	Cadre national des certifications professionnelles
<i>Senior Certificate</i>	4
<i>National N Diploma</i>	5
<i>National Higher Certificate</i>	5

<i>Postgraduate Certificate in Education</i>	Pas de niveau
<i>National Diploma (Level 6)</i>	6
<i>Bachelor of Arts</i>	6
<i>Bachelor of Science</i>	6
<i>Master</i>	7

STRUCTURE DU SYSTEME EDUCATIF (UNESCO, ISCED)

Afrique du Sud

